



## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 10 NOVEMBRE 2017 AVEC M. ALEXIS VUILLEMIN, DIRECTEUR DES SERVICES TRANSPORTS À LA DGITM**

Ce vendredi 10 novembre 2017 à 10 heures, une délégation de l'UNSA SAFACTT composée de Emmanuel PUT, Thierry YOU, Pierre MAGNOLIA et Karine SCIPION a participé à une réunion organisée par la DGITM avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives au sein du ministère.

Cette réunion était présidée par M. Alexis VUILLEMIN, Directeur des Services Transports récemment arrivé à la DGITM, assisté de M. Paul WEICK, Mme Véronique GRIGON, M. Christophe DESNOUAILLES et Mme Sylvie ANDRE, de la sous-direction des Transports Routiers.

Cette réunion avait pour objet une première prise de contact avec M. VUILLEMIN ainsi que la présentation d'un rapport conjoint de l'Inspection générale de la justice (IGJ) et du CGEDD sur l'amélioration des sanctions dans le secteur des transports routiers.

Alexis VUILLEMIN, ingénieur en chef des Eaux, des Ponts et des Forêts, a été nommé le 2 août 2017 Directeur des services de Transport (DST), en remplacement de Thierry GUIMBAUD.

Après un début au ministère des finances, puis du budget, M. VUILLEMIN a été sous-directeur des transports collectifs et des déplacements, puis secrétaire général de l'ARAFER. Il connaît ainsi parfaitement tous les enjeux liés à la régulation économique dans nos secteurs d'activité, mais également les tenants et aboutissants de l'ouverture à la concurrence.

Malgré ces précédentes fonctions, M. VUILLEMIN découvre le monde du contrôle des transports terrestres, ces difficultés et nos préoccupations.

De l'avis de l'UNSA SAFACTT, M. VUILLEMIN saura être à l'écoute de nos demandes. Nous espérons seulement que cela conduira à des actes, pas juste à de l'écoute.

Après ce premier tour de table, M. WEICK nous a présenté le rapport de la mission interministérielle IGJ / CGEDD. Ce rapport fait suite aux constats des inspecteurs généraux dans le cadre du CODEV sur la politique des transports routiers, qui laissent apparaître que nos sanctions n'étaient pas suffisamment dissuasives pour les contrevenants, qu'ils soient résidents ou non (montants trop faibles, pas d'immobilisation immédiate, des poursuites par les Parquets trop faibles, pas de connaissance des suites de nos procédures, montant des consignations non exploités à leur maximum, etc....)

Plusieurs axes de réflexion semblent être en cours :

- forfaitisation des contraventions de la 5ème classe
- accès à CASSIOPEE (base d'enregistrement et de suivi des procédures par le ministère de la Justice)
- harmonisation de la collaboration entre les parquets et les différentes forces de contrôle, tant au niveau national qu'au niveau local
- rédaction d'une circulaire pénale
- interrégionalisation des CTSA
- amélioration de la coordination interministérielle

Il ne s'agit à ce stade que de réflexions, qui conduiront à un vaste travail de remise à plat du système de sanctions actuelles.

Le rapport ne nous ayant pas été présenté, l'UNSA SAFACTT, à l'instar des autres organisations syndicales présentes, n'a pas émis d'avis concernant ce rapport. Toutefois, à chaud, l'idée de forfaitiser les

contraventions de 5ème classe nous semble intéressante, tout comme l'idée de retravailler sur els codes NATINFs (sur 734 NATINFs actuellement, seuls 50 % sont utilisés – un travail de regroupement pourrait être intéressant). Par contre, l'UNSA SAFACTT demande à ce qu'il n'y ait pas de report des actes de justice sur les CTT (à l'instar des ordonnances pénales, déjà chronophages)

Il ne s'agit là que d'un projet, et d'une première présentation. Nous veillerons à suivre son évolution d'un œil attentif !!

Suite à cette présentation, M. WEICK a rappelé que les VUL restent un sujet prioritaire aux yeux du ministère, et que ce travail est toujours en cours.

Ce sujet épuisé, le reste de la réunion a été consacré aux questions diverses, portées par les différentes organisations syndicales, comme le recrutement, la baisse des effectifs et des moyens alloués, la formation et le RIFSEEP.

Concernant le recrutement, l'administration reconnaît que depuis 2 ou 3 ans les plafonds de recrutement ne sont pas atteints, cette année plus que les autres compte tenu de la non ouverture de liste complémentaire lors des concours de recrutement externe et interne. L'ensemble des organisations syndicales a rappelé que le problème principal de cette insuffisance de recrutement réside dans la non reprise des agents de classe normale au grade de classe supérieure, ce qui les conduit à utiliser tous les moyens mis à leur disposition pour tenter de progresser, dont les concours interne / externe.

Il est grand temps que l'administration réfléchisse à une solution pour les collègues encore au 1<sup>er</sup> niveau de grade !!

Lors de ce point, M. VUILLEMIN a également annoncé la fin de la sanctuatisation des effectifs des CTT. Jusqu'à présent les postes de CTT étaient plus ou moins bien protégés, mais les contraintes financières qui s'imposent aux services dans le cadre du projet de loi des finances 2018 va nécessiter des adaptations, qui pourront conduire à la suppression de postes chez les CTT.

Pour ce qui concerne la baisse des moyens alloués, il en va de paire avec les directives données par le ministère de l'action publique. L'UNSA SAFACTT rappelle que les CTT participent à l'effort du pays en permettant la rentrée de fonds non négligeable (produits des amendes et consignations). Pourquoi ne pourrait il pas être envisageable qu'une partie de ces produits soit réaffecté à nos besoins (frais de fonctionnement par exemple), à l'instar de ce qui peut être fait dans d'autres ministères ??

Concernant la formation, et en particulier la transformation du module Économie des Transports en e-learning cette année, la DGITM reconnaît une erreur de cadrage et assure qu'il n'est pas question de réformer la formation en « sous-formation »

Enfin, concernant la note de gestion sur le RIFSEEP publiée le 27 octobre 2017, et en réponse à notre courrier du 13 octobre 2017, la DGTIM nous précise qu'effectivement il n'est plus prévu que tous les SACDD CTT de classe exceptionnelle soient classés dans le groupe de fonction G1, par contre la majoration IFSE sera attribuée à tous les SACDD CTT, quel que soit le groupe de fonction auquel ils appartiennent (G2 ou G1) dès lors qu'ils continueront à effectuer des missions de chargé de contrôle des transports terrestres. Donc tous les SACDD spécialité CTT percevront une majoration IFSE de 675€, 725€ ou 775€, selon leur grade. L'UNSA SAFACTT est satisfait de l'attribution de la majoration IFSE à tous les SACDD de la spécialité CTT, mais regrette que le placement systématique des SACDD CE dans le groupe de fonction G1 proposé en première intention n'ait pas été maintenu dans la version définitive de la note RIFSEEP publiée le 27 octobre 2017. Il appartiendra donc de veiller à la bonne répartition des agents lors des discussions dans les instances locales (CT).

L'UNSA SAFACTT demande à l'administration de bien vouloir répondre à notre courrier par écrit (les écrits restent, les paroles s'envolent)

L'UNSA SAFACTT espère un renouvellement de ce type de réunion, à l'instar de ce qui pouvait être fait avec le prédécesseur de M. VUILLEMIN.

Le Secrétaire Général de l'UNSA-SAFACTT

Emmanuel PUT